

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par vidéoconférence à 20 heures le mardi 15 juin 2021, le Conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » (Dossier 2021-145)

3541, chemin du Beau-Site

Emplacement

Lot 5 859 253, Cadastre du Québec Lot visé

Objet de la demande :

Autoriser un usage conditionnel de type « Résidence de tourisme » pour l'habitation portant l'adresse civique 3541, chemin du Beau-Site.

Considérant la pandémie de COVID 19, le public ne peut assister à la séance du conseil municipal.

Si vous désirez vous faire entendre sur la présente demande, vous pouvez assister à la séance du conseil municipal par vidéoconférence. Pour ce faire, <u>le jour de la séance</u>, vous devez vous rendre sur le site Internet de la municipalité (<u>www.st-damien.com</u>) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquer ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier.

Vous pouvez également vous faire entendre sur la présente demande en nous transmettant vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse urbanisme@st-damien.com ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) JOK 2E0 avant le 12 juin 2021 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 28 mai 2021.

Éric Gélhas M. ATDR

Directeur général et secrétaire-trésorier